

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	24
Représentés	16
Absent	3
<b>Votes</b>	
Pour	38
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	2

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 3 avril 2024

Le mercredi 3 avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 21 mars 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le

de la publication le

**Étaient présents :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, COHEN Rachel, BEZACE Mathilde, BOLLE Kristian, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

**Étaient représenté.e.s :**

ID ELOUALI Ali donne mandat à FONTAINE Sabrina  
SAYADI Walid donne mandat à THIAM Moustapha  
SASU Hancès donne mandat à LORES Monique  
ALIROL Béatrice donne mandat à COELHO Vasco  
DIMNET Jocelyne donne mandat à FRANCISOT Amandine  
POUDY Franklin donne mandat à OSTERMEYER Sushma  
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian  
FADLI Hafida donne mandat à CHALBI Yacin  
OMRANE Alain donne mandat à HACHE Bénédicte  
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle  
BOURVEN Julien donne mandat à DESROCHES Damien  
CHIRRANE El Arbi donne mandat à Mathilde BEZACE  
ESSONE-MENGUE donne mandat à FOURNIAUD Martine  
GARROUT Karim donne mandat à PANETTA Tonino  
CHASSAY Laurent donne mandat à MARQUES Henrique  
LANTERNIER Lucie donne mandat à DRUART Frédéric

**Étaient absent.e.s :**

LEMOINE Nathalie  
FONDENEIGE Matthias  
DOS REIS Sabrina

**Secrétaire de séance :**

DESROCHES Damien

**O B J E T**

**Modification de la composition du Conseil d'Administration de la régie autonome du Théâtre/Cinéma Paul ÉLUARD**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20240403-DEL-24-038-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024

## Modification de la composition du Conseil d'Administration de la Régie autonome du Théâtre/Cinéma Paul ÉLUARD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de deux membres représentants des usagers et de l'indisponibilité d'un conseiller municipal, il est nécessaire de modifier la composition du conseil d'administration de la Régie Autonome du Théâtre Cinéma Paul Eluard.

### LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les statuts de la Régie Théâtre Cinéma Paul Eluard modifiés,

Vu la délibération N° 20.075 du conseil municipal du 16 juillet 2020 désignant les représentants du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration de la Régie Autonome Théâtre Cinéma Paul Eluard,

Vu la délibération N° 22.162 du conseil municipal du 7 décembre 2022 modifiant la composition du conseil d'administration de la Régie Autonome Théâtre Cinéma Paul Eluard, suite à la démission de deux élus,

Vu la délibération N° 23.019 modifiant les représentants des usagers au sein du Conseil d'Administration de la Régie Autonome Théâtre Cinéma Paul Eluard,

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer deux représentants des usagers suite à leur démission et d'un conseiller municipal suite à son indisponibilité,

### DÉLIBÈRE

Article 1<sup>er</sup> – Procède à la désignation de deux représentants des usagers au sein du Conseil d'Administration de la Régie Autonome Théâtre Cinéma Paul Eluard.

- Madame Cécile IDMTAL,
- Monsieur Fernando GONCALVES,

Article 2 – Procède à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Régie Autonome Théâtre Cinéma Paul Eluard.

- Madame Hancès SASU,

Article 3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr)

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en séance du 3 avril 2024

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20240403-DEL-24-038-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024